



## Compte-rendu de l'audio-conférence du CHS-CT

du Mercredi 27 MAI 2020 à 14h00

Réunion CHS-CT hebdomadaire en audio-conférence

Sont présents à cette audio-conférence la Présidente Marie-Hélène HEROU-DESBIOLLES, le secrétaire animateur Jean Michel ROBERT, l'assistant de prévention Richard REMAUD, l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail Catherine TAILLARD-MORELLET, l'Assistante de service social Christelle CEBILE, le Dr Christophe LAGADOU médecin coordonnateur régional (Lyon), les représentants des personnels Michel BANCEL de la CGT Finances Publiques, de Solidaires Finances, et de la CFDT et l'équipe de direction : Dominique BEAULIEU, Véronique DERU, Véronique GARRIDO, Didier GUERIN, Fabienne VIALLET-DEGAND et Ghislaine VICTOURON.

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Pas d'intervention en liminaire.

Ordre du jour : (reçu hier)

- plan de reprise d'activité
- plan de prévention sanitaire départemental examiné il y a une dizaine de jours et consolidé après intervention de l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST)

Il s'agit de la version finalisée et mise à disposition des services.

### PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ :

Mr BEAULIEU : C'est l'adaptation au plan local du plan de reprise d'activité national allégé des missions des directions spécialisées et des directions régionales.

Le plan de reprise d'activité prend la suite du plan de continuation d'activité qui avait été mis en œuvre du 17 Mars au 11 Mai. À partir du 11 Mai, le plan de reprise d'activité prend la suite, il en garde le même sens, « **il est à la fois la boussole de nos missions et le socle** ».

En matière de boussole, il liste par une logique de fiche métier toutes les missions de priorité que nous pouvons exercer au sein de la direction départementale.

Le socle car à ce stade il reste des précisions à apporter notamment de date de déclinaison en terme de timing des missions de priorité 3.

Ce que nous pouvons dire aujourd'hui sur le plan de reprise d'activité c'est que sur ce qui concerne :

- Les priorités de rang 1, elles sont la continuité des missions qui étaient répertoriées dans le plan de continuité d'activité ;
- Pour les priorités de rang 2 elles intègrent le retour de collègues qui avaient été en situation de confinement pour des motifs répertoriés par le pôle pilotage des ressources ;
- Concernant la priorité 3, c'est là-dessus que l'on est dans une logique de progressivité en fonction de l'évolution, d'une part des effectifs qui reviennent dans le périmètre de nos missions et d'autre part de la mise en cohérence de l'exercice de ces activités avec les consignes sanitaires.

MME HEROU DESBIOLLES : on est depuis le début du déconfinement en situation de reprise : retour au travail pour des collègues qui étaient en situation d'autorisation d'absence depuis un certain temps, pour des collègues en télé travail qui sont revenus en présentiel.

Aujourd'hui on est à peu près sur l'ensemble de la direction à 80 % des effectifs au travail que ce soit en présentiel ou en télétravail. Le reste (20 %) de collègues sont en situation spéciale d'autorisation d'absence pour garde d'enfants pour les écoles n'ayant pas rouvert ou en ASA vulnérabilité (nouvelle terminologie pour lesquels le confinement ou le maintien hors sphère professionnelle est demandé par le corps médical). Quelques collègues relevant de ces ASA dues à des pathologies ont souhaité reprendre le travail et ont suivi le dispositif adapté : rencontre du médecin généraliste et décision du médecin de prévention.

On est en situation de reprise progressive. Le retour des agents en présentiel se fait dans le respect strict des consignes et des règles sanitaires : c'est la raison pour laquelle on vous avait présenté le premier jet du plan de prévention départemental sanitaire. Tout se fait dans le respect de ces règles et notamment des règles de la distance sur l'ensemble des sites. Ça c'est le retour des agents en présentiel et tout cela conduit à une reprise d'activité. Quand on regroupe les activités de rang 1, 2 et 3 on approche du nominal.

On est encore dans l'attente d'orientations ou de mises au point des modalités de reprise du travail notamment pour les vérificateurs pour l'activité de contrôle fiscal externe, des huissiers des finances publiques et des géomètres qui ont en charge des missions de nomadisme. Tout cela va se caler dans les prochaines semaines et s'organiser dans les jours qui suivent.

A l'exception de ces missions-là et quelques autres activités par-ci par-là, on est quand même dans une situation de reprendre au fil des jours notre activité normale de façon à être revenu courant juin au point de départ. Tout cela avec une attention particulière car on ne reviendra pas comme avant en terme de fonctionnement, d'organisation et d'installation physique, etc avec en permanence la nécessité de s'assurer que tout fonctionne en regard du respect des consignes sanitaires. Il est demandé au quotidien une attention particulière aux responsables de service pour s'assurer en permanence que l'on est bien en phase avec les consignes des règles sanitaires : cheminement, installation et réaménagement d'espaces un peu différents. Il y a aussi des consignes que chacun doit respecter : on ne peut pas pousser des murs, donc lorsque l'on ne peut pas se croiser dans les couloirs (et cela arrive aussi en direction), on est obligé d'attendre qu'une personne ait circulé pour en prendre la suite. Je demande aux responsables de service de faire au quotidien ces rappels et les règles à respecter à titre individuel et collectif.

Cela était le plan de reprise que vous avez entre les mains (on n'entre pas dans le détail des activités car vous avez eu le plan avec le contenu de chacune des activités pour l'ensemble des missions couvertes par la DDFIP). On est là pour répondre si vous souhaitez des précisions ou si vous avez des interrogations suscitées par ces documents.

L'assistant de prévention : présente les aménagements qui ont été apportés au plan sanitaire de prévention suite aux précisions apportées par l'ISST.

La présentation légèrement modifiée remet des éléments de contexte que l'ISST a demandé de reprendre. L'objet du plan de prévention sanitaire est connu de tous : 3 mesures principales barrière :

- ne pas venir au bureau lorsque l'on se sent souffrant, anormalement fatigué, toux ou fièvre ;
- être dans la distance physique la plus importante : c'est ce que nous rappelons aux chefs de service lorsque l'on passe dans les sites : éloigner les bureaux pour être à + de 2 m en présentiel et + de 1 m lorsque les agents doivent se croiser ;
- hygiène des mains pour éviter de laisser une partie du virus sur des éléments qui pourraient être touchés par d'autres ;

Le plan de prévention sanitaire semble correspondre à ce qui doit être fait d'après MME HEROU DESBIOLLES : c'est le document de référence pour l'ensemble des sites de la direction. Ce document regroupe ce qui est indispensable et obligatoire à observer dans le cadre de cette crise sanitaire.

Ce document a fait l'objet d'une publication et diffusion assez large sur l'ensemble des services et un

petit article a été publié dans ULYSSE 26 avec le lien direct sur le document en question.

Docteur LAGADOU : il insiste sur le lavage des mains et sur l'aération et la ventilation des locaux. Chacun doit sensibiliser les collègues qui reviennent en présentiel sur les recommandations que l'on a appris à gérer au fil des semaines. Il ne faut pas se relâcher et il faut rester vigilant. Le Docteur LAGADOU rappelle que s'il y a un cas positif, il y a une enquête organisée par l'Assurance Maladie déclenchée par le médecin traitant.

Dans le service public, on reste en soutien de l'enquête avec le chef de service qui pourra signaler les personnes qui auraient été en lien étroit avec le collègue à qui on a découvert qu'il aurait les symptômes évocateurs du COVID. Cela peut arriver même si cela est moins probable avec les données d'aujourd'hui. Il ne faut pas être trop anxigène mais cela peut arriver (cela est arrivé dans le 69).

MME HEROU DESBIOLLES : Le pivot reste le médecin traitant en terme de déclenchement d'enquête.

Question au docteur LAGADOU :

- Sur le site de Romans, suite à l'installation des bornes de gel à l'endroit où arrivent les agents, cela va à l'encontre que l'on doit se laver les mains quand on arrive dans un endroit. On a peur que les personnes ne se lavent plus les mains puisqu'il y a des bornes de gel. Est-ce judicieux, l'installation de ces bornes à l'entrée des agents ?
- Sur la région avez-vous vu des installations en marguerite avec du plexiglas et avez-vous des choses à faire ou ne pas faire ?
- Quid des agents travaillant avec des bureaux style « marguerites » avec 4 personnes qui ne pourront être séparées par du plexiglas, si tout le monde revient sur site, le masque est-il envisagé ou envisageable ?

Docteur LAGADOU : Le masque est complémentaire quand la distanciation n'est pas possible. On est parti depuis le début sur la notion de 2 mètres entre les postes, ce qui est raisonnable. Ce qui permet d'avoir un espace d'au moins 4 m<sup>2</sup> dans les recommandations de la direction générale du travail. Cela permet d'avoir une bulle virtuelle autour de la personne. Cela a été une des questions pour le centre de contact où les gens peuvent être dans des marguerites allongées et assez proches, il faut vérifier s'il y a les 2 m.

MME HEROU DESBIOLLES : ayant été au centre de contact, il n'y a pas de sujet sur Valence. Pour les marguerites, il y a aussi l'articulation avec les parois qui sont aussi le moyen de séparer et de se protéger contre les projections éventuelles lorsque la distance n'est pas respectée. Elle a vu dans certaines directions des parois sur les marguerites pour protéger les agents.

Docteur LAGADOU : il a un retour plus précis sur le Rhône, il a une vision plus médicale que technique avec l'installation sur les marguerites. Dans le Rhône, ils ont écarté les marguerites, ils ont mis plus de distance car la surface le permet. Dans le centre de contact de Lyon, il était question de mettre des parois en latéral quand elles n'existaient pas. Les marguerites sont un sujet à part entière et il faut se poser beaucoup de questions surtout s'il y a beaucoup de communication comme dans les centres de contact avec un risque de projection plus important. Mais c'est la distanciation qui reste la plus importante.

Le masque est complémentaire. Pour certains agents, qui ont une vulnérabilité relative (convalescence), qui ont repris le travail, on préconise auprès des Directions le port du masque pour ces personnes. Ce sont des gens qui ont déjà une dotation de masques. Il ne faut pas être inquiet devant un collègue qui porte un masque, au contraire il s'agit d'une préconisation médicale, il n'est pas forcément porteur du virus et c'est aussi pour prémunir les collègues. On reste sur une directive nationale qui dit que dès qu'il y a de la distanciation, le masque n'est pas obligatoire, c'est un plus.

L'ISST : Sur les plexiglas, il faut garder à l'esprit que le principe est d'aménager les locaux avec la règle de distanciation spatiale de sorte qu'il n'y ait pas tout le monde en présentiel en même temps et de sorte que l'on évite de se retrouver avec des marguerites à 4. **Je ne suis pas favorable à multiplier les parois en plexiglas entre les agents.** Cela doit rester résiduel et pour les cas dont j'ai eu connaissance dans d'autres départements, **les parois en plexiglas ont été placées pour permettre soit la réception du public** dans des endroits où il n'y avait pas de paroi vitrée ou pour des cas ponctuels et particuliers où il était difficile de séparer les postes de travail physiquement. Le principe est que les parois en plexiglas quand elles ont été commandées devaient être au moins de 70 cm de hauteur. **Je ne suis pas favorable à l'installation de plexiglas dans tous les sens sur les marguerites.** Si des parois en plexiglas sont installées, il faut **prévoir la désinfection de ces parois** et savoir **qui le fait et combien de fois !** Pour l'instant, on n'est pas encore dans un tout présentiel. Vous avez indiqué que 80 % des effectifs étaient au travail (présentiel ou télétravail), je voudrais savoir le pourcentage du présentiel et du télétravail et aussi de connaître la répartition site par site. On peut avoir sur un site un taux de présentiel important car il y a de la place. Sur d'autres sites, cela peut être moins facile. Je n'ai pas de vision claire.

MME HEROU DESBIOLLES : on a suffisamment fait de réunion pour que vous le sachiez, la dotation en PC portables du département utilisés sont de 184. On est toujours sur un taux élevé de télétravailleurs sur l'ensemble des directions de l'inter-région. On est à 20 % de télétravailleurs dans la Drôme. Cela varie selon les jours. C'est-à-dire notre capacité maximale en terme de télétravail. On a un présentiel qui a augmenté et c'est normal car on n'est plus dans le cœur de la crise, on est en phase de reprise d'activité. L'équipe de direction se déplace sur le terrain pour voir ce qu'il en est. On est sur un cheminement où on s'organise en local et M REMAUD est le premier concerné pour aider les chefs de service à organiser l'espace, à bouger les bureaux, à s'organiser différemment. La première chose est d'organiser les locaux ce qui ne va pas sans difficulté avec certaines personnes qui ne veulent pas bouger. Mais c'est obligatoire, on est en situation exceptionnelle de crise avec un virus qui est toujours là. J'ai demandé aux chefs de service (cela fait un moment) de commencer à anticiper si les personnes en ASA garde d'enfants rentraient au mois de juin, des retours d'agents en maladie (hors COVID), est-ce qu'on pourra les accueillir en respectant les règles ?

Il y a pour l'instant l'immédiateté mais il nous appartient de s'assurer que les agents sont en sécurité avec au premier chef le respect de la distance de 2 m.

Au fil du temps, au fil de la continuation du déconfinement, il faut que l'on se mette en situation de savoir comment on ferait si on avait un effectif en présentiel plus important. Les chefs de service travaillent sur le sujet (on a déjà quelques pistes). Mais le premier sujet est de voir comment réorganiser l'espace notamment pour le grand site du Polygone où j'ai demandé à un inspecteur principal dédié de travailler sur le site et lui-même avec l'assistant de prévention ont déplacé des bureaux car la manière dont ils étaient organisés, ne permettaient de respecter cette distance de 2 m. Hier, j'ai été sur le site pour voir ce qu'il en était. On a aménagé des espaces. On est dans du progressif. On verra au fil du temps et on avisera. Au delà des espaces de travail, il y a des salles de réunion où on peut installer des personnes pour travailler ou des locaux inoccupés par-ci par-là. On a des possibilités. Si on ne peut pas respecter les distances avant d'arriver au plexiglas, on ne peut pas pousser les murs, on essaie de trouver des solutions. Pour les gens en télétravail qui reviennent en présentiel (**moi mon truc ce n'est pas le télétravail**), il faut s'assurer que le plan de prévention sanitaire tel qu'on l'a conçu soit respecté sur l'ensemble de nos sites. Si vous avez des remontées sur des sites avec des marguerites, cela serait intéressant de connaître les sites car on est en train de tourner sur les sites, cela serait pas mal qu'on puisse le savoir.

Mme VIALLET-DEGAND : toute la difficulté qu'ont les chefs de service notamment ceux qui ont un espace réduit, c'est de concilier la sécurité sanitaire avec les autres sécurités notamment les sécurités informatiques. Distancier les bureaux c'est aussi souvent tirer sur les fils électriques, informatiques, il n'y a pas forcément de gouttières, les gens peuvent se prendre les pieds dans les fils. Les fils peuvent être sur-tendus avec des risques en matière d'incendie. C'est compliqué mais ils priorisent les écartements de bureaux et la distanciation physique. Il faut essayer de bien conjuguer les autres sécurités. Le plexiglas pourrait être une solution alternative qui permettrait de respecter toutes les sécurités sur les sites.

Mme GARRIDO : nous avons des câbles réseaux et des câbles électriques plus long qui nous permettent de respecter la distanciation physique. On a un stock de câbles qui permettrait de rallonger les câbles réseaux

Mr REMAUD : je peux apporter des précisions étant passé sur Romans la semaine dernière. Concernant le sujet de distributeur de gel hydroalcoolique à l'entrée du bâtiment, pour répondre à la question, le sujet principal est une bonne hygiène des mains en ayant en priorité la possibilité de se laver les mains avec de l'eau et du savon, ce qui à Romans est particulièrement bien fait car 5 m après l'entrée du personnel, il y a l'entrée du point de restauration où il y a un point d'eau avec du savon. Depuis plusieurs semaines, Christian Broc a organisé les choses pour que les agents se lavent les mains dès leur arrivée. Il ne faut pas voir un distributeur hydroalcoolique comme devant annihiler tous les efforts qui ont été faits jusqu'à présent. Mais, c'est une solution complémentaire. Christian Broc m'a posé la question et je lui ai répondu qu'en tant que gestionnaire de site, il pouvait privilégier le lavage des mains avec du savon dès l'entrée puisque la distribution de son bâtiment le lui permettait et que le distributeur soit un point supplémentaire pour le public soit pour le mettre à un autre endroit s'il le juge nécessaire. C'est vraiment un outil supplémentaire mais qui ne vient pas enlever la possibilité de se laver les mains.

Sur les emplacements de marguerites, ce que l'on a évoqué avec tous les chefs de service que l'on a rencontré, c'est qu'il y a 2 situations :

- La situation actuelle où ils sont en train de bouger les bureaux pour pouvoir accueillir tout le monde. C'est le cas assez facilement partout.
- La deuxième question pour laquelle la visibilité est encore floue c'est le retour prochain dans un délai plus ou moins long des télétravailleurs ou des gens qui sont en ASA garde d'enfants comme c'est le cas à Romans. Sur le secteur d'assiette de Romans pour l'avoir visité, le grand carré est occupé au  $\frac{3}{4}$  par les marguerites mais il y a un autre  $\frac{1}{4}$  qui est occupé par un espace café qui a été installé là par les agents puisqu'ils y trouvent un intérêt et qui aujourd'hui n'a plus lieu d'être et qui permettrait de pouvoir disposer au moins 2 bureaux en respectant les distances physiques. Pour moi, sur le site de Romans, il n'y a pas de difficulté pour pouvoir organiser les choses.

Mme HERROU DESBIOLLES ; Le sujet est de savoir anticiper les choses avant le retour de collègues notamment la fin des ASA, les gens qui voudraient arrêter le télétravail ou des retours de congés divers et variés. C'est notre préoccupation, c'est surtout le sujet marguerites existantes sur les structures un peu plus importantes sur lequel on travaille avec les chefs de service ; La situation de Romans avait été évoquée. C'est pour cela que M REMAUD avait été sur place voir ce qu'il en est.

Quand on parle de réaménagement des locaux (c'est la première préoccupation que l'on doit avoir), il fait revoir les habitudes et condamner certaines pratiques : les coins café j'en ai vu hier dans certains endroits, on essaie de les limiter car c'est une source de rassemblement et ce n'est pas ce qu'il faut aujourd'hui. Parce qu'aussi on a besoin de place. Il faut des bureaux de façon à ce que les gens soient installés dans des conditions de règles sanitaires plutôt que les tables avec les chaises et les machines à café. Ce contexte sanitaire particulier engendre et va engendrer dans certains services dès le déconfinement, dès le retour des collègues des réorganisations dans l'espace de travail et la suppression dans pas mal d'endroits de coin que l'on appelait coin café. La cafetière pourra être

posée ailleurs et on récupérera l'espace pour installer comme il se doit les agents en respectant toutes les règles qui vont bien.

Pour compléter comme on a parlé des bornes de gel, pouvez-vous préciser Madame GARRIDO comment on a fonctionné. Ces bornes ont été quand même financées par le CHS-CT. Faire le point sur toutes les installations

MME GARRIDO : on avait commandé 2 modèles de distributeur : les distributeurs sur pied et les autres que l'on attend toujours. Les bornes sur pied permettent en actionnant avec le pied de se faire actionner une dose de gel sur les mains. Elles ont été déployés (il en reste 3 en bas) sur l'ensemble des sites. On attend la livraison de la seconde partie de la commande auprès de la société ardéchoise qui sont des distributeurs de plus petite taille permettant d'être posés sur des bornes d'accueil pour les sites recevant moins de public. Cela ne remet pas en cause la distribution des bouteilles individuelles de solution hydroalcoolique auprès de tous les agents que l'on a démarrée au mois de mars qui sont encore disponibles. Ce serait bien que chacun pense à garder sa bouteille afin qu'elle puisse être rechargée au fur et à mesure des besoins exprimés par les collègues.

Question : Au sujet de l'accueil du public. On est en période de campagne, des contribuables qui veulent être reçus et dont le problème ne peut être résolu à distance, comment cela se passe concrètement au niveau de l'accueil ?

Mme HERROU DESBIOLLES : on est opérationnel au regard des règles sanitaires. On commence à avoir des situations. Je rappelle que l'accueil physique est pour les cas particuliers, l'essentiel doit être réglé à distance soit par la messagerie soit par le téléphone. On a aussi les centres d'appel dont le centre de contact qui œuvre grandement à la résolution des sujets. On a quelques situations qui ne peuvent pas se régler par téléphone car c'est des sujets qui nécessitent beaucoup d'échanges et cela ne peut pas se faire par téléphone. On a quelques situations où le service considère que le rendez-vous doit être organisé. Cela s'organise depuis le lundi 25 mai et comme on est le 27, cela démarre sachant que ces possibilités sont désormais ouvertes depuis le 25 mai sur l'ensemble des sites.

**Sur les sites où se trouvent des SIP, tout est prêt et opérationnel** avec tout le respect pour la santé des agents. Au-delà des sites de Die et de Nyons, le site de Valence a demandé une organisation toute particulière pour pouvoir accueillir les usagers. Au Polygone, il n'y a pas que la campagne IR, il y a également des régisseurs pour les trésoreries, il y a des gens qui viennent payer.

**J'avais considéré que l'on devait être opérationnel à partir du 25 Mai. Ce qui nous a permis d'organiser au Polygone du mieux possible l'accueil. Les choses démarrent.**

Pour éviter toute ambiguïté, mon propos n'est pas de m'opposer à l'accueil du public, il faut que tout à chacun vive avec ce virus.

Question : Comment cela se passe sur les premiers rendez-vous ? Est-ce que les gens respectent bien les consignes ? Y a-t-il du gel hydroalcoolique quand il arrive ? Est-ce qu'il pense à venir avec son stylo ?

Mme HERROU DESBIOLLES : les premiers rendez-vous vont être organisés. On attend de voir ce qu'il en est pour vous en parler.

Ce que je veux dire, c'est que l'accueil est notre ADN à la DDFIP, l'accueil sous toutes ses formes. Cette année est inédite. Pour l'instant, c'est l'accueil à distance depuis le 16 mars. Mais depuis le 16 mars, on reçoit du public dans nos services, les trésoreries n'ont jamais arrêté de payer des bons en numéraire. Les trésoreries n'ont jamais arrêté depuis le 16 mars de recevoir des usagers. La

trésorerie hospitalière est toujours restée ouverte et a toujours reçu des usagers qui venaient payer. Et je passe sur d'autres situations où des régisseurs viennent déposer dans des trésoreries y compris pendant les périodes de crise maximale. Il y a toujours des agents qui ont été en contact avec des usagers divers et variés. C'est la raison pour laquelle quand on avait eu les premières livraisons de masques en mars, on avait doté les services de masques pour permettre aux agents qui étaient en charge des accueils d'aller récupérer l'usager à la porte quand les grilles étaient fermées pour éviter le tout-venant. Donc l'accueil du public, ce n'est pas nouveau, il n'a jamais cessé. On a toujours accueilli le public physiquement notamment pour certaines missions dans les trésoreries où il y a toujours du monde. On a payé des bons de secours. Il y a eu des situations extrêmement difficiles socialement qui explique que l'on ait eu du monde à qui on a dû payer des bons de secours. Des collègues ont accueilli ces personnes-là.

La question que vous posez c'est la campagne IR, c'est un moment fort du fonctionnement de la DDFIP même si les choses ne sont plus telles qu'elles étaient il y a 20 ans. On est quand même en situation de télédéclaration de manière importante maintenant même si dans le département on peut quand même progresser, également dans un dispositif nouveau de déclaration automatique. Un tiers des foyers fiscaux du département seront concernés par ce dispositif et qui donc dans la mesure où il n'y a pas de changement n'auront rien à faire.

Mais il y a quand même des explications à donner car on est dans un nouveau dispositif. On a quand même des dispositifs fiscaux qui font que pour une catégorie de la population plus démunie la sortie du barème de l'impôt est relativement importante. On ne peut donc pas se comparer à certaines années dans le passé. Cela étant, l'accueil sur des services publics, il ne faut pas l'oublier c'est notre métier. C'est vrai que dans cette campagne sanitaire on a orienté sur l'accueil à distance et ça marche bien. Au plan national, il y a 120 000 appels sur les centres d'appels par jour. Au plan local, on a le centre de contact (j'y étais la semaine dernière) j'ai pu voir la densité des appels au centre de contact. La plupart du temps, on résout les sujets par téléphone. Mais il reste quand même quelques situations qu'on ne peut pas régler par téléphone parce que c'est trop compliqué, parce que la personne au téléphone est une personne âgée qui n'entend pas bien qui ne comprend pas bien, ou c'est une personne qui ne comprend pas bien le français au téléphone, des personnes qui sont en décrochage internet. Pour ces personnes, il faut que l'on soit attentif que l'on puisse leur proposer des rendez-vous physiques.

On veut **monter en puissance sur la proposition d'accueil physique aux usagers** qui en ont besoin et il y en a qui en ont besoin. J'étais au polygone hier matin et j'ai bien vu en sortant des personnes qui au téléphone n'ont pas compris ce qu'on leur a dit. Pour ces exemples typiques, **je demande aux chefs de service de veiller à ce que l'on ait de l'accueil physique**. La règle est l'accueil à distance mais l'accueil physique doit être présent aujourd'hui.

J'ai demandé aux chefs de service d'être vigilants là-dessus : il ne faut pas oublier une certaine partie de la population qui ne pourra pas comprendre ce que l'on lui explique au téléphone. Ils auront besoin d'avoir quelqu'un physiquement pour leur expliquer.

On est en train de démarrer les rendez-vous physiques. Il n'y a pas de raison que cela se passe mal car tout est organisé avec des bornes à l'entrée pour le gel. Comme vous avez pu le voir **dans le plan départemental de prévention**, dès la prise de rendez-vous, on lui **demande de venir avec un masque (mais on ne peut pas l'obliger) et son stylo**. Les sites ont aussi des masques que l'on a distribuer en cas de besoin. **Si un usager vient sans son masque, on peut toujours lui dire de s'équiper d'un masque qu'on lui remettrait pour pouvoir gérer l'échange**. Tous les accueils sont équipés d'une paroi protégeant à 100 %.

MME GARRIDO : Il y aura des petites bouteilles de 100 ml que l'on va remplir avec de l'alcool ménager car il y a rupture de stock pour l'éthanol. Je me suis procuré des jerricans qui vont permettre de remplir les bouteilles de 100 ml pour permettre à chacun de nettoyer son poste de travail, téléphone, souris, clavier, chaise de bureau et accoudoirs de fauteuil. Ce sera des petites bouteilles avec bouchon clapet. Comme les bouteilles de solution hydroalcoolique, elles seront

remplies d'éthanol ou d'alcool à 70 ° pour permettre la désinfection par chacun des agents de son poste de travail. (650 bouteilles seront remplies et distribuées) Chaque agent de la Drôme en aura une. Pour le reste on continue sur demande de chaque chef de service à envoyer solution hydroalcoolique, savon, javel, gants, masques....cela ne change pas !!!

Rappeler que les bouteilles individuelles avec bouchon clapet sont à conserver pour être re-remplies au fur et à mesure d'éthanol. L'alcool et la javel sont ce qu'il y a de plus efficace.

Mme Ghislaine VICTOURON : je veux revenir sur les plexiglas. Dès lors que les aménagements au niveau des bureaux sont possibles, on ne valide pas les demandes au niveau des chefs de service ? Actuellement on a une demande sur Romans au niveau du SIE. L'ISST n'est pas favorable aux plexiglas. On a des demandes de chefs de service.

Mme HERROU DESBIOLLES : on en a parlé ce matin et on se tient à ce que l'on a dit ce matin. (réunion même jour au matin avec les chefs de services)

MME Ghislaine VICTOURON : des chefs de services privilégient les plexiglas aux aménagements alors qu'ils peuvent aménager.

Mme HERROU DESBIOLLES : on en a parlé ce matin et on se tient à ce que l'on a dit ce matin. Je confirme ce que j'ai dit ce matin, **la priorité est l'organisation sur place**. On peut avoir aussi besoin de plexiglas. Il faut que l'on ait des plexiglas en réserve. On pourra bien avoir quelques sujets car on ne pourra pas pousser les murs. Il y a des salles de réunion, des espaces que l'on peut réutiliser. Il faut prévoir au cas où.

L'ISST : dans ce cas, il faut prévoir une hauteur suffisante (70 cm)

Mme HERROU DESBIOLLES : il faut intégrer les dimensions demandées par l'ISST.

Question : Où en sommes-nous sur le sujet des climats ?

Mme HERROU DESBIOLLES : Demande a été faite aux entreprises compétentes pour venir contrôler la climatisation des différents sites du département. Des rendez-vous sont pris. On n'a pas encore eu d'intervention.

Mme GARRIDO : les entreprises ont repris le 11 mai. Elles vont passer sur chacun des sites vérifier la compatibilité du système installé avec les nouvelles normes sanitaires. On attend leur rapport sur ces points-là. Sur les sites dont on ne s'occupe pas, on attend les retours des mairies sur ces points. Tout est en cours, on attend les retours des spécialistes.

Mme HERROU DESBIOLLES : je souhaite avoir un diagnostic par site où il y a de la climatisation pour savoir si on peut maintenir le système ou pas. J'espère que cela sera sans trop tarder. On communiquera là-dessus quand on aura les diagnostics. On vous dira quels sont les constats.

MME Ghislaine VICTOURON : L'entreprise est passé sur Romans, Valence et sur Montélimar. Il n'y a que le RIA qui est doté d'un système de climatisation avec recyclage. L'entreprise de maintenance a coupé le système de recyclage pour respecter les préconisations. On attend tous les rapports. Nos bâtiments hormis le RIA ne sont pas dotés de système avec recyclage.